



Une nouvelle
installation
de production
de chaleur ?

Le Fonds Chaleur
vous aide à la financer

Entreprises, pensez au Fonds Chaleur de l'ADEME !

Plus de 3 200 projets de production de chaleur par les énergies renouvelables et les réseaux de chaleur ont déjà été financés.

Grâce au Fonds Chaleur, vous pouvez faire financer en partie l'acquisition et l'installation de systèmes de production de chaleur utilisant les énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie, biogaz...), les énergies de récupération et les réseaux de chaleur liés.

Nouveautés Fonds Chaleur 2015 :

- Un appel à projet reconductible «**Grandes Installations Solaires Thermiques**» est ouvert aux maîtres d'ouvrage publics et privés des secteurs de l'habitat, de l'industrie, du tertiaire et de l'agro-alimentaire.
Renseignements sur aap@ademe.fr et dossier : www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets
- Un appel à manifestation d'intérêt reconductible **DYNAMIC BOIS «Mobilisons les ressources bois disponibles»** est ouvert dès à présent pour les opérateurs de la filière forêt bois.
- Le soutien aux équipements permettant de récupérer la chaleur de sites industriels ou celle des Unités d'Incineration des Ordures Ménagères est renforcé.

Calendriers et renseignements sur :

ademe.fr/fondschaleur

et auprès de votre direction régionale ADEME.